



VOTRE JOURNAL MUNICIPAL D'INFORMATION

confluences

Champ-sur-Drac

N° 90
JANVIER 2022



Une médiathèque pour tous !

Page 8

 **-22%**
de consommation
globale d'énergie



Bilan énergétique 2020
de Champ-sur-Drac
Page 12

Les ateliers mémoire :
retour d'expérience
Page 18



tout nouveau en Page 23

- P. 4 Projets municipaux
- P. 8 Médiathèque
- P. 10 Culture
- P. 12 Travaux & Aménagements
- P. 14 Environnement
- P. 16 Éducation, Enfance & Jeunesse
- P. 18 CCAS
- P. 20 Sport et vie associative
- P. 21 Ça bouge
- P. 22 Du côté de chez nous
- P. 23 Quiz
- P. 24 Retour en images
- P. 26 Expressions politiques
- P. 27 Infos mairie



3, rue Malakoff, 38031 Grenoble - Cedex 01
Tél.: 04 76 59 59 59 - Fax: 04 76 42 33 43
Mel: formulaire à remplir sur le site de la METRO, rubrique contact
Site: www.lametro.fr

Déchèterie métropolitaine
Rue Léo Lagrange, 38560 Champ-sur-Drac
Tél. 04 76 68 70 94
Horaires : du 1^{er} novembre au 31 mars :
Lundi, mercredi, vendredi et samedi :
9h00-12h00 / 13h30-17h30
Mardi et jeudi : 13h15-17h30

Déchets
N° vert 0 800 500 027

Eau potable
04 76 86 20 70

Régie assainissement
N° vert 0 800 500 048

Permanence de l'architecte conseil
Sur rendez-vous au 04 76 68 48 97

INFOS PRATIQUES

Affaires générales, état civil

Fermé le mercredi.
Tél. 04 76 68 48 86
affaires.generales@ville-champsurdrac.fr

Centre communal d'action sociale (CCAS)

Accueil sur rendez-vous (en cas d'urgence contacter l'accueil Mairie)
Tél. 04 76 68 48 80
beatrice.rebillard@ville-champsurdrac.fr
ou ccas@ville-champsurdrac.fr

Éducation, enfance et jeunesse

La tour des 4 saisons, rue du 8 mai 1945, Le Village
Tél. 04 76 68 73 15
vie.scolaire@ville-champsurdrac.fr

Médiathèque

1, rue Général Delestrait
Tél. 04 76 68 83 82
mediatheque@ville-champsurdrac.fr
Mercredi: 9h00-12h, 14h00-18h30 /
Jeudi: 14h00-18h30 / Samedi: 9h00-12h

Police pluricommunale

Tél. 04 76 68 48 91 - 06 08 32 96 83
policepluricommunale.jccb@gmail.com

Urbanisme

Lundi, jeudi 9h00-12h00 / 13h30-16h45
Tél. 04 76 68 48 97
urbanisme@ville-champsurdrac.fr

PERMANENCES UNIQUEMENT
SUR RENDEZ-VOUS

M. le Maire

Le jeudi sur rendez-vous
Tél. 04 76 68 88 57

Avocate

Le samedi matin, tous les 2 mois
sur rendez-vous téléphonique
Tél. 04 76 68 88 57

Marché

Place Émile Zola
Mercredi et samedi matin

Relais assistants maternels (ram)

Tél. 04 76 78 89 09
ram@lesicce.fr

La poste

Lundi: fermée / Mardi, mercredi: 9h00-11h30 /
Jeudi: 9h00-11h00 / Vendredi, samedi: 9h00-
11h30

Taxi champ

Tél. 06 71 63 06 57
taxi.alpes38@free.fr

JOURNAL D'INFORMATION DE LA COMMUNE
DE CHAMP-SUR-DRAC - N° 90

Directeur de la publication : Francis DIETRICH
Responsables de la rédaction : Hugo LEGRIS, Ingrid CHARROPPIN et Gaby VITINGER
Contacts : communication@ville-champsurdrac.fr
Conception graphique : Pi comm, Grenoble
Crédits photos : Adobe Stock / Associations / Gaby VITINGER / Service «Éducation, Enfance & Jeunesse» / Renée Brouet
Impression : Press Vercors, Saint-Marcellin

Dépôt légal : octobre 2021

Tirage : 1 700 exemplaires
Remerciements à toutes les personnes qui ont contribué à l'illustration et à la rédaction de ce numéro.

NUMÉROS D'URGENCE

N° d'urgence européen	112
SAMU	15
Police/gendarmerie	17
Brigade de Vizille	04 76 78 98 50
Pompiers	18
N° d'urgence pour les personnes ayant des difficultés à entendre ou parler (SAMU, pompiers, gendarmerie)	> envoyer un SMS au 114
Urgences médicales non vitales	0 810 15 33 33
Centre anti-poison	04 72 11 69 11
Dentiste de garde	04 76 00 00 66
Enfance maltraitée	119
Urgence gaz	0 800 47 33 33
Eau potable	09 726 750 38
Urgence électricité	04 76 33 57 00
SOS Vétérinaire	04 76 47 66 66

Défibrillateurs cardiaques

disponibles sur les façades extérieures des entrées principales de ces établissements :
Salle Émile Zola, Gymnase, Espace Culturel Navarre, Centre de Loisirs, Plan d'Eau.

Maison médicale de garde de vizille

101, rue du 19 mars 1962 à Vizille
Sur rendez-vous - Tél. 04 76 08 47 09

Infirmières

Champ-sur-Drac
Centre social Le Lendit
Tél. 06 78 18 01 09

Saint-Georges-de-Commiers

138, rue du Sautaret
Tél. 06 31 04 76 63

Soins de nuit

Saint-Georges-de-Commiers
Tél. 07 86 82 67 71

Médecins généralistes

2, rue Lesdiguières
38560 Champ-sur-Drac
Docteurs Frédérique HENRY
Ahmed MAAZOUZ
Du lundi au vendredi sur RDV
Tél. 04 56 14 80 90

De jeunes internes en médecine générale sont présents 2 jours par semaine.

Kinésithérapeutes

Mathilde BASSALER,
Marie-Claude HINDELANG,
Pascale WESTRELIN
39, av. Louis Colmard
Tél. 04 76 68 79 82

Ostéopathe

Fanny SARGIAN
Impasse des Boutassiers, ZA du Cloud
Tél. 06 81 69 14 25

Pharmacie Espié

Nicolas et Marie-Christine ESPIÉ
132, av. du Pavillon
Tél. 04 76 68 86 72

Édito

Madame, Monsieur,

Il est d'usage de commencer la nouvelle année en prenant de nouvelles résolutions. Pour notre ville, il ne s'agit pas de paroles en l'air, l'année 2022 sera l'année de l'action et du renouveau !

Commençons tout d'abord par des projets qui se concrétisent comme la vidéoprotection qui sera installée au premier trimestre. Par ailleurs, le projet des écoles de demain prend finalement forme avec la création de la nouvelle école maternelle. L'année 2022 sera cruciale pour l'amorçage de ce projet pour lequel nous avons associé la population chenillarde en décembre dernier lors d'une réunion publique. Soyez sûrs que nos services feront le maximum pour répondre à toutes les interrogations et lever les doutes émis lors de cette rencontre publique concernant ce grand chantier.

Autre évolution et pas des moindres, nous avons choisi de renouveler notre logo. Notre objectif principal est de transmettre une image en phase avec la réalité de notre population, à savoir, tournée vers l'avenir, mais qui garde les pieds et le cœur ancrés dans notre territoire.

Parallèlement, nos services travaillent à la modernisation des supports de communication pour les rendre plus attractifs sur le fond comme sur la forme et vous apporter une information conforme à vos attentes : cette nouvelle version du bulletin en est l'un des exemples, nous espérons que vous l'apprécierez.

Par ailleurs, nous vous invitons dans ce numéro à tester votre degré de « chenillardise », un quiz amusant qui vous en apprendra peut-être plus sur notre ville.

Enfin, nous avons choisi de titrer ce numéro sur l'accessibilité au sein de notre médiathèque municipale. Nous considérons que ce lieu de culture ne doit comporter aucune barrière. Pour ce faire, notre volonté est de vous proposer un service universel adapté à chaque situation ; une valeur sur laquelle nous sommes fiers de commencer cette nouvelle année.

Bien à vous,



Le Maire,
Francis Dietrich

Sécurité et tranquillité publique : nos avancées

Vidéoprotection : nous y sommes !

Dans le N° 87 du bulletin municipal nous avons décliné l'installation de vidéoprotection et leur utilité. Depuis un appel d'offre a été lancé et une entreprise spécialisée a été retenue afin de concrétiser le projet. Le dernier trimestre de l'année 2021 a vu le départ de ce programme par la définition des travaux à venir de génie civil et de raccordements à la fibre et l'électricité. Très récemment, Isère Fibre THD qui déploie le réseau fibre dans le département, a solutionné les problèmes qu'il rencontrait dans la mise en place du très haut débit et nous permet maintenant de bénéficier de ce réseau. Nous pouvons désormais acheter un lot de dix fibres et ainsi avoir notre propre réseau. Notre contrat avec l'installateur retenu devra être corrigé et tenir compte de cette nouvelle possibilité. Cela aura pour effet à enveloppe constante, de diminuer le coût de fonctionnement de cette installation. Ainsi, le premier trimestre 2022 verra la réalisation des cinq points de vidéoprotection (voir bulletin N° 87).

Dès règles métropolitaines parfois difficiles à adapter à notre réalité

Comme vous l'avez certainement constaté de nombreux aménagements ont lieu dans la commune afin de solutionner des problèmes liés à la sécurité routière et aux parkings. Bien que le domaine de la voirie relève de la métropole, nous agissons avec elle afin de trouver la meilleure solution pratique et sécuritaire. Cela ne répond pas toujours à ce que nous attendons et parfois la commune doit participer financièrement à des réalisations (fonds de concours) afin de les parfaire. Les règles de la Métro sont parfois difficiles à appliquer dans les communes de notre taille et implantation géographique. Certes les pratiques ne sont pas les

mêmes au centre-ville de Grenoble que dans notre commune. Il nous est difficile de voir disparaître nos bandes blanches médianes ou de bords de routes pour inciter à rouler plus lentement ou bien, parce que nous sommes en agglomération la vitesse est limitée à 30 km/h, qu'il y a des zones de rencontres à 20 km/h où il n'y a pas de passage piéton tracé ni panneau d'intersection.

Chaque utilisateur des voies de circulation doit apprendre à vivre en bonne harmonie. Tout cela semble naturel dans les grandes villes, il n'en est pas de même à Champ-sur-Drac et il faut défendre les réalités de nos voiries qui souvent ressemblent fort à de grands axes routiers où le marquage au sol revêt une grande importance et une nécessité.

Une constante recherche de solutions face aux incivilités et aux conduites dangereuses

Comme partout les incivilités et conduites dangereuses existent et cela ne dépend malheureusement pas de la mairie. Pour autant lors de plaintes de riverains des actions sont envisagées. Un contrôle d'infractions est mis en place afin de mesurer l'ampleur du phénomène et s'il s'avère réel, la Métro et la commune étudient quel remède appliquer. Ce n'est pas toujours chose facile car la décision prise doit être efficace, satisfaire l'ensemble de la population, être conforme à la législation, doit tenir compte de l'environnement. Pour la commission sécurité et la police pluricommunale la priorité demeure la recherche d'une solution aux problèmes rencontrés afin d'améliorer et faire cohabiter tous types de déplacements dans notre ville et le bien vivre ensemble.

LA COMMUNICATION : UNE MISSION DE SERVICE PUBLIC

Facebook, Confluences, panneaux lumineux... autant d'outils de communication à disposition des chenillards pour s'informer sur l'actualité de leur ville. Depuis plus d'un an, la municipalité œuvre pour une harmonisation de ces outils, mais surtout pour donner un maximum de clarté et de sens aux messages institutionnels. Communiquer sur les actions de la municipalité est une mission de service public ; consciente de cette responsabilité, la ville tient à définir sa politique de communication autour de quatre grands objectifs.

Informers

L'objectif prioritaire de la municipalité est d'informer ses concitoyens sur la vie de la commune, les services proposés, les droits et devoirs pour l'habitant, les événements et les activités locales. Il s'agit également d'informer les chenillards sur l'avancée des projets en cours et à venir. Enfin, l'information des habitants en temps de crise est primordiale, le but est de toucher l'ensemble de la population sur des sujets sensibles, d'être présent et de rassurer.

Faire connaître

L'entrée de Champ-sur-Drac au sein de la Métropole Grenobloise en 2014, nécessite de présenter les rôles de chaque institution.

Ainsi, le service communication s'efforce de faire connaître et réaffirmer les attributions de la mairie et expliquer au mieux les missions de la Métro. Nous souhaitons enfin par le biais de la communication faire découvrir le travail des associations locales, les initiatives des commerces, des habitants et des collectivités territoriales intervenant sur notre territoire.

Valoriser

Notre ville vaut la peine d'être connue ! En effet, les visiteurs font le constat, qu'une fois passé le « pont », une ville sereine et agréable se présente à eux. Nous désirons ainsi valoriser notre cadre de vie, nos équipements, nos services municipaux en mettant en valeur les différents atouts de notre territoire.

Faire agir

La communication est aussi un outil d'évolution des comportements. L'éducation à la citoyenneté, la protection de notre cadre de vie et le respect du travail des agents municipaux sont des messages très importants pour la préservation du bien-être collectif.

Nous tenons à ce que chaque action de communication soit pensée pour atteindre un ou plusieurs de ces objectifs. C'est pourquoi le service de communication travaille quotidiennement à la modernisation des outils existants et à l'amélioration des contenus. Le bulletin municipal en est un bon exemple de travail en cours avec son nouveau style et son approche différente des sujets. Depuis la fin 2021, un nouveau panneau lumineux a été installé dans la zone du complexe sportif afin de toucher la population du sud de la ville.

Cette année, le site internet de la ville entrera dans l'ère du numérique avec une rénovation complète. Simplifier l'accessibilité de l'information, s'adapter aux usages des citoyens et garantir une information complète sur les compétences et champs d'actions de la mairie seront les enjeux de ce gros chantier.

UN NOUVEAU LOGO Tourné vers DEMAIN

Préservée, mais ouverte, moderne et intemporelle, la simplicité comme une évidence sont les mots-clés qui définissent Champ-sur-Drac... et par conséquent notre nouveau logo. En changeant le logo, notre ville souhaite passer d'un symbole illustratif de notre environnement et de notre histoire à un symbole représentatif de nos habitants.

Ce nouveau logo incarne, en effet, l'énergie de notre ville, le mouvement, et s'adapte à l'évolution de la population et aux enjeux de demain pour les chenillards.

Certains pourront regretter l'absence de la Tour, mais cela est au profit d'une vision de notre territoire tournée vers le futur. Notre patrimoine fait partie de notre ADN, il ne disparaît pas, il vit à travers nos actions et notre volonté de le préserver.



Les écoles de demain : le bien-être des enfants en priorité

UN PROJET AUTOUR DE 4 GRANDS AXES

♥ Bien-être

- Garantir aux enfants des journées (parfois longues) confortables et rythmées autour de leurs besoins et de leur bien-être
- Rapprocher les enfants des équipements sportifs pour dynamiser le développement de la politique d'activité physique et sportive nationale
- Bénéficier de meilleures conditions thermiques grâce à la construction de nouveaux bâtiments

🔒 Sécurité & Prévention

- Installer tous les équipements scolaires hors zone PPRT
- Améliorer les parcours pour les déplacements des enfants
- Rapprocher les enfants de la zone de sûreté en cas de risque majeur

✔ Qualité de service

- Proposer un accueil dédié à la petite enfance pour tous les usagers
- Offrir aux enfants des lieux agréables de repos et d'activités pendant les temps scolaires et périscolaires (matin, midi, soir)
- Adapter le cadre de travail éducatif des enseignants et des professionnels en créant une nouvelle école et des locaux dédiés à la petite enfance

🌿 Développement durable

- Réduire la consommation énergétique avec la construction de nouveaux bâtiments mieux isolés
- Renforcer les pratiques du « mieux manger » et du tri sélectif grâce à des outils adaptés

Pourquoi faire évoluer nos équipements aujourd'hui ?

Notre volonté est d'anticiper les besoins et les évolutions de la population de Champ-sur-Drac.

Pour concrétiser les nouveaux projets de la ville, nous désirons :

- optimiser l'utilisation des équipements actuels,
- mutualiser nos moyens humains,
- maîtriser les nouvelles constructions.

Aujourd'hui, nous disposons d'une école maternelle, de deux écoles élémentaires, d'un restaurant scolaire et d'un centre de

loisirs. Notre école maternelle est située en zone PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques), il est donc impératif pour notre ville de la déplacer.

Ce déménagement ne doit pas être isolé et doit se faire dans le cadre d'un raisonnement plus large sur l'ensemble de nos équipements scolaires.

Notre priorité absolue est d'offrir un niveau de qualité d'accueil scolaire et périscolaire élevé pour nos enfants, ainsi les missions que nous avons définies sont :

- accroître le bien-être de nos enfants,
- assurer leur sécurité en s'éloignant de la zone PPRT,

- garantir un environnement pédagogique favorable aux professionnels,
- faire évoluer nos enfants dans un contexte de développement durable.

Dans la continuité de la réflexion menée lors du précédent mandat depuis 2017, la ville a mis en place en 2020 un comité de pilotage sur les bâtiments scolaires et périscolaires. Ainsi, une analyse approfondie de la situation actuelle et des sites existants a été réalisée.

L'analyse de ces points fondamentaux nous incite à agir dès maintenant pour le bien-être des enfants et pour créer les écoles de demain de Champ-sur-Drac.

Ce travail conséquent a mis en exergue quatre points fondamentaux :

- l'école maternelle est en zone PPRT et il n'y a pas de possibilité d'extension pour une cinquième classe ou des locaux « périphériques »,
- les trajets en autobus pour les enfants de la maternelle sont nécessaires pour se rendre à la cantine ce qui réduit le temps pour le repos et les activités au moment de la pause-déjeuner,
- la crise sanitaire liée à la COVID-19 a engendré de nouvelles problématiques auxquelles il est aujourd'hui indispensable de répondre dans la construction des futurs projets,
- l'augmentation des besoins en restauration scolaire est très importante : nous sommes passés de 16 000 à 25 000 repas en 4 ans (phénomène expliqué par l'obligation scolaire à partir de 3 ans en 2019).

Quel est le scénario envisagé ?

Le programme de l'opération de construction est envisagé sur trois grands piliers :

- l'école maternelle sera déplacée hors de la zone PPRT avec une capacité d'accueil augmentée et comprendra les locaux essentiels pour les enfants (salles de classe, dortoirs, salle de motricité, salle d'accueil périscolaire),
- la restauration scolaire sera accolée à la nouvelle école maternelle pour un temps de repos méridien optimisé et sans transport pour les plus petits,
- un bureau du service éducation enfance jeunesse et l'accueil du Relais Assistants Maternels (RAM) seront prévus pour offrir une meilleure accessibilité et proximité aux usagers.

Le centre de loisirs accueillera toujours nos enfants sur le site du village, cadre extraordinaire pour des activités riches et proches de la nature.

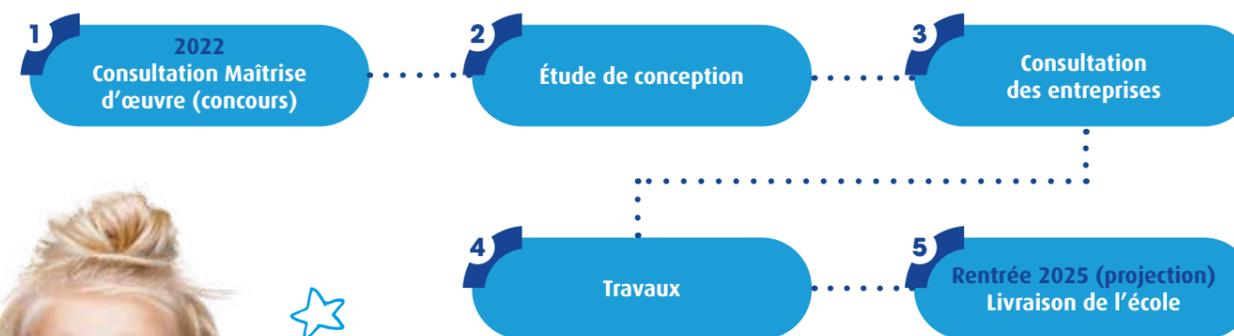
Où sera situé ce nouveau projet ?

La ville envisage de créer l'école maternelle dans la zone du « complexe sportif ». Elle représente un lieu opportun pour la construction de nouveaux bâtiments et permet également de rapprocher les enfants des installations sportives. De plus, l'urbanisation du secteur du Grand Verger a déplacé le centre de gravité de la commune vers le sud.

Que deviennent les sites existants ?

La ville réfléchit à l'avenir des sites dans la perspective de répondre aux besoins, mais aussi de préserver la soutenabilité financière durable de Champ-sur-Drac.

UN PROJET EN 5 ÉTAPES



RETOUR SUR LA RÉUNION PUBLIQUE DU 16 DÉCEMBRE 2021

Une trentaine de personnes ont assisté à la réunion publique organisée à la Salle Navarre. Ce fut l'occasion pour la municipalité de présenter à la population un point d'étape sur le projet grâce aux interventions de Sylvie Chabany, adjointe aux finances, à l'éducation et jeunesse et de Gaëlle Maingue, assistante à la maîtrise d'ouvrage. Les participants ont été invités à réagir par écrit en notant leurs questions et suggestions de manière anonyme. La mairie tenait à faire une consultation écrite car il s'agit d'un projet d'envergure à long terme qui nécessite un temps de réponse adapté. Toutes les remarques sont en cours de traitement par les services concernés et les réponses seront mises en ligne sur le site internet de la ville d'ici la fin du premier

trimestre 2022. En attendant, retrouvez sur le site internet la plaquette de présentation.

Certains ont pu regretter l'impossibilité d'échanges directs avec la salle ; en effet, le pass sanitaire n'étant pas obligatoire pour assister à cette réunion, il était nécessaire de renforcer les gestes barrières en limitant les interactions entre les publics et les passages de micros.

S'agissant d'un projet à long terme, d'autres rencontres seront organisées pour garantir aux champillards une information à chaque point d'avancement.

Une médiathèque accessible

À Champ-sur-Drac, depuis 44 ans, les bibliothécaires soutenues par leurs élus, travaillent à rendre la culture accessible à tous en développant des services adaptés.

Si l'accès à la médiathèque a toujours été libre, l'équipe municipale a souhaité que l'adhésion qui permet d'emprunter des documents le soit elle aussi. C'est chose faite depuis septembre 2019, il suffit désormais pour s'inscrire de présenter une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

 Un accès gratuit

 Des documents pour les enfants dyslexiques

Pour faciliter l'apprentissage de la lecture aux enfants dyslexiques, l'offre de romans jeunesse comprend des titres spécialement adaptés, tels que les livres de la collection Colibri - L'ami des Dys pour les plus petits ou ceux de la collection Flash fiction chez Rageot, pour les plus grands.

L'accès à la médiathèque en temps de Covid

Depuis août dernier, il est nécessaire de présenter un pass sanitaire pour pouvoir entrer dans la médiathèque. Néanmoins, le système de retrait de documents mis en place après le 1er confinement est toujours d'actualité et les usagers qui le souhaitent peuvent contacter les bibliothécaires par mail ou par téléphone pour réserver des documents qui leur seront remis à l'extérieur du bâtiment, pendant les horaires d'ouverture.

 Accessibilité aux personnes ayant un handicap

Lors des travaux de réaménagement en 2016, la médiathèque a été pensée pour permettre la circulation de personnes à mobilité réduite dans les différents espaces. Par ailleurs, la banque d'accueil est équipée d'une boucle à induction magnétique (BIM) destinée aux personnes malentendantes.

 Des ressources accessibles 7 jours/7 et 24h/24

Grâce aux portails numériques de la Métro et du Département, une offre importante de documents numériques est disponible gratuitement via internet pour les usagers des bibliothèques de la métropole et du département (renseignements auprès de la médiathèque). Il s'agit principalement de livres numériques, de films en streaming, de presse en ligne ou encore d'autoformation.

 Des documents pour les personnes malvoyantes

Près de 200 livres dits « large vision » sont disponibles à la médiathèque. Il s'agit de documents écrits en gros caractères qui apportent un meilleur confort de lecture aux personnes ayant des problèmes de vue. L'offre est variée et comprend des romans contemporains, des romans de terroirs, des romans sentimentaux mais également des romans policiers, des récits de vie et quelques documentaires.

Et parce qu'il arrive malheureusement que la lecture ne soit plus du tout possible, la médiathèque propose maintenant des livres audios.

Il s'agit de CD sur lesquels sont enregistrés des livres lus par des comédiens et parfois par les auteurs eux-mêmes. Là aussi, une variété de style et de genre est proposée.

 Le portage de livres à domicile

Pour permettre aux personnes qui ne peuvent pas se déplacer d'accéder aux documents, un service de portage de livres à domicile est assuré par Mauricette Avogadro et Josette Chaumont, bibliothécaires bénévoles à la médiathèque. Une fois par mois, elles se déplacent avec une sélection de documents chez les personnes qui en font la demande auprès de la médiathèque.

Le conseil de notre bibliothécaire



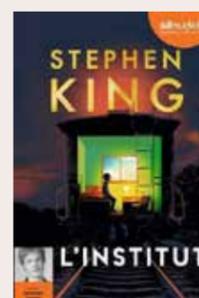
Histoire du fils de Marie-Hélène Lafon – éditions La Loupe

Ce roman est disponible à la médiathèque en large vision. Le 13^e roman de Marie-Hélène Lafon débute dans le Cantal et traverse le siècle en passant par le Lot et par Paris, au gré des mouvements de ses protagonistes.

C'est l'histoire d'un garçon d'abord, puis d'une famille aimante, et d'un autre garçon né de père inconnu, d'une femme libre aussi.

C'est à la fois une histoire ordinaire et une saga qui vous embarque dans des paysages si justement dépeints. Un court roman qui dit pourtant beaucoup, servi par une plume belle et sensible.

Le conseil de notre bibliothécaire



**L'Institut de Stephen King
Lu par : Benjamin Jungers
Durée : 19 h et 11 min
Audiolib**

L'Institut est une histoire à suspens qui nous tient en haleine du début à la fin, comme sait si bien le faire Stephen King. L'auditeur suit les différents personnages sans bien savoir où le mène l'auteur et doucement, au fil des pages, on se prend d'affection pour les jeunes héros. Bien que le scénario de départ soit un peu classique, la narration de Benjamin Jungers donne une toute autre dimension au récit.

À noter dans vos tablettes

Concours d'écriture

La médiathèque et l'ADICE s'associent cette année encore pour vous proposer un concours d'écriture. Que vous soyez enfant, ado ou adulte, imaginez une histoire sur la nature qui s'adresse aux enfants sous la forme d'un poème, d'une nouvelle ou encore de la première page d'un roman !
Règlement et conditions de participation à retrouver sur le site de la ville, à la page médiathèque.

La danse : tout un art à découvrir

L' Espace Culturel Navarre a eu le plaisir d'accueillir le 15 janvier dernier le spectacle Louve, création 2020 de la Cie La Gnetteuse. Nous avons profité de son passage pour rencontrer Émeline Nguyen, chorégraphe et protagoniste de cette œuvre, qui nous a confié sa vision de la danse et ses parcours de création.

La danse : sa respiration

Émeline a toujours dansé autant qu'elle s'en souvienne.... Dès son plus jeune âge, la danse a toujours été une grande passion, son endroit de respiration et d'expression autrement que par la parole. Malgré ce désir profond de faire de cette passion un métier, son milieu familial l'oblige à s'orienter vers une carrière plus « raisonnable ». Elle se dirige tout de même vers un métier en lien avec le corps, kinésithérapeute, qu'elle pratiquera pendant 7 ans tout en continuant à danser. Mais à 28 ans, le besoin de danser devient trop fort, Émeline veut vivre de son grand rêve et abandonne son métier pour se lancer de manière professionnelle dans la danse.

Ouvrir les portes de la danse contemporaine

La danse contemporaine peut paraître hermétique et peu accessible aux yeux du grand public. À cela, Émeline nous répond qu'il faut ouvrir les portes. Des passerelles existent entre des disciplines qui ont plus de visibilité comme le cirque ou encore le hip-hop. Ainsi, Émeline travaille

depuis quelques années avec une compagnie de hip-hop, un réel échange se produit, selon elle, et l'influence du hip-hop rend sa danse plus explosive.

Émeline organise également des ateliers pour les enfants et aussi parents/enfants. Dans ces ateliers, la chorégraphe peut explorer la dimension ludique de la danse, la liberté de s'exprimer et faire comprendre aux participants que le mouvement ne doit pas être forcément harmonieux, mais ressenti, l'important est de « raconter plein d'histoires avec le corps » souligne l'artiste

Intuitions et lectures comme principales sources de création

D'où vient l'inspiration des artistes ? Cette question surgit souvent dans notre esprit lorsque nous regardons une œuvre. Pour Louve par exemple, la chorégraphe nous explique qu'elle a été très inspirée par le roman de Carole Martinez La terre qui penche : « L'univers d'une nature sauvage, surnaturelle et un peu magique, avec des personnages sensibles et puissants ont été une véritable source de création que j'ai essayé de restituer dans les différents tableaux de Louve ».

Pour cette œuvre Émeline a aussi puisé directement dans la nature, elle nous raconte : « Lors d'une randonnée en solitaire en Chartreuse, à mon réveil c'était très brumeux, il y avait le cri des marmottes tout me semblait complètement surnaturel et je me suis dit : c'est exactement l'ambiance que je veux créer dans le spectacle ! ». Généralement, ses créations ne sont pas figées : des intuitions, des accidents, des rencontres, des discussions lui font surgir de nouvelles idées qui viennent enrichir une œuvre ou en font émerger une nouvelle.

Enfin et surtout, la femme et sa puissance est le point de départ récurrent dans les chorégraphies de l'artiste comme l'illustre notamment son nouveau spectacle Rouge Carmin [Histoires d'un tabou] (voir encadré ci-contre).

Tout l'art d'Émeline Nguyen culmine dans la représentation de la femme sur scène : ce qu'elle est aujourd'hui, comment elle a traversé les siècles « avec sa construction dans un monde où le patriarcat domine » conclut-elle.

Rouge Carmin [Histoires d'un tabou]

Inspirée du livre Ceci est mon sang, petites histoires des règles, de celles qui les ont et de ceux qui les font par Élise Thiébaud, cette création sur la thématique des menstruations se veut audacieuse, militante, féministe, afin de délier les langues, dissoudre les silences, les suppositions et laisser libre l'expression autour d'un sujet universel et tabou à la fois.



Cet hiver pour nous réchauffer : du rock et du rire à Navarre !

4 FÉVRIER 20h30

Leonid : Deux véritables hommes-orchestres



Créé en 2013, le duo sort son nouvel album « du vent ». Un nouvel album plein de vent. De vent frais, du vent des fous ou d'un vent de colère. Parce que le vent c'est tout, mais surtout parce que le vent ce n'est rien. La scène est incontestablement le terrain de jeu favori de Léonid, l'endroit où se déploie toute la singularité du duo. Deux bonshommes au milieu d'un improbable futoir d'instruments, totalement anarchique à première vue, qui devient entre leurs mains et sous leurs pieds une mécanique de haute précision.

Les spectacles de Léonid sont à la fois le fruit d'un travail technique et d'une réflexion profonde sur le propos, le premier ne devant jamais faire de l'ombre au second, mais au contraire, le servir. Un tour de chant effectué par deux acrobates.

11 et 12 MARS 20h30

Papagalli nous revient et « Ça va râler ! »



Je vais vous en dire une bonne : heureusement que le passé est derrière nous. N'empêche, les temps sont durs. Ils fortifient notre besoin de râler. Alors on arrive ! Nous voilà. On est là pour ça.

C'est le futur à présent. Le duo de « Pourquoi ? Parce que ! » revient vous voir avec de nouvelles histoires, de nouveaux mots, de nouveaux rires, de nouvelles questions sans réponses, de nouvelles colères. Un duo toujours râleur, mais toujours à l'heure ! Comment ne pas avoir envie de refaire le monde ?

Plus d'information
et réservation

→ espaceculturelnavarre.festik.net

Bilan Énergétique 2020 de Champ-sur-Drac :

UNE CONSOMMATION MAÎTRISÉE

Le Bilan énergie 2020 a été finalisé fin 2021 avec l'accompagnement de l'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC). Les résultats sont plutôt encourageants et montrent que les choix de la municipalité et le travail entrepris par les services techniques depuis de nombreuses années portent leurs fruits.

Chiffre clé



De 2015 à 2020

-22%

de consommation globale d'énergie sur Champ-sur-Drac

Une anticipation qui a permis une dépense limitée

Pour rappel, ce bilan permet de faire le point sur la consommation et donc la dépense de la ville en matière d'électricité, de gaz, d'éclairage public et de carburant.

Plusieurs décisions prises ces dernières années ont empêché une dépense publique disproportionnée liée à une flambée des coûts généraux de l'énergie, rappelons-les :

Travaux énergétiques effectués sur les bâtiments communaux depuis 2011 :

- remplacement des huisseries
- isolation des combles
- reprise de l'isolation des tuyaux ainsi que des canalisations d'eau et de chauffage
- amélioration du système de régulation du chauffage
- isolation du bâtiment extérieur de l'école des Gonnardières

Renouvellement du parc automobile de la ville

Dans le cadre de la ZFE, la municipalité remplace petit à petit ses véhicules dans le respect du calendrier. (voir l'article p.13)

Actuellement, la ville dispose de 4 véhicules « propres » : deux électriques et deux GNV (Gaz Naturel de Véhicule). Ces changements favorisent, au-delà d'une économie sonnante et réverbérante, l'amélioration de la qualité de l'air.

Coupure nocturne de l'éclairage public

Depuis 2018, l'éclairage public de Champ-sur-Drac est éteint de minuit à

5h du matin. Cette coupure représente une baisse de 45% de consommation pour la ville depuis 2017.



En tant que citoyens, nous avons tous une part de responsabilité sur la baisse des consommations énergétiques. Une porte fermée ou des lumières éteintes dans nos bâtiments communaux sont de petits gestes qui, mis bout à bout peuvent représenter des sommes importantes permettant le financement de projet pour l'ensemble de la collectivité, alors soyons attentifs !



Zoom sur...

Des résultats très honorables par rapport aux communes voisines :

Indicateurs comparés aux communes de la Metro

Ratios	Commune 2020	Moyenne*
GLOBAL		
kWh/hab.	426	516
€/hab.	49	51
kgCO2/hab.	69	83
POSTE (kWh/hab.)		
Bâtiments	371	402
Éclairage pub.	43	87
Véhicules	13	27

Base : 3057 hab.

*Source : ALEC (moyenne CEP agglo 2015)

• Ratio global inférieur à la moyenne des communes accompagnées (19 communes - 75 khab)

• Des consommations moins importantes que la moyenne, notamment en éclairage public et les carburants.

Mise en lumière

SUR LES ACHATS DE TERRAINS PAR LA MAIRIE

L'achat de terrain par la ville peut parfois soulever des questionnements en termes de budget, de gestion et surtout de finalité. Ces interrogations sont bien légitimes, car il s'agit d'argent public et donc de biens communs. Essayons de mieux comprendre cette problématique et de lever par la même occasion quelques doutes.

Une réserve foncière permet de penser les projets communaux en toute sérénité

Il est tout d'abord très important de partir du principe qu'une ville sans propriété est dans l'incapacité d'envisager des projets d'envergure à court et moyen termes. Pour illustrer ce principe, prenons trois exemples de projets qui ont pu ou vont se concrétiser grâce aux achats de terrains faits par la mairie :

La construction de la résidence au Grand Verger

L'opération d'achat de terrains dans la zone du Grand Verger a facilité la construction d'un complexe de logements. Cela a permis l'accès à la propriété pour de jeunes cheniillards et de maintenir une population active dans notre ville.

De plus, toujours dans ce secteur un parking a pu être réalisé grâce à du foncier communal.

L'espace naturel sensible (ENS) de Combe

L'achat de terrains dans la zone de Combe est dédié à la mise en œuvre, en lien avec le Département, de l'espace naturel sensible. La réalisation d'un espace pour les animations scolaires, des cheminements piétons ou encore l'aménagement d'un parking seront possibles, car la mairie est propriétaire des terrains. Pour rappel, les espaces naturels sensibles (ENS) sont un outil de protection des espaces naturels. Ces espaces naturels contribuent au cadre de vie des habitants. Ils sont le lieu privilégié d'éducation à la nature et permettent la pratique de sports de nature. Il s'agit donc d'une réelle richesse pour notre ville.

La nouvelle école maternelle

Une nouvelle fois, la municipalité peut sereinement envisager le déplacement de l'école maternelle (actuellement en zone PPRT), car elle possède des terrains dans la zone du complexe sportif, lieu de construction idéal pour ce type de projet.

En attendant d'être affectés, qu'en est-il de la gestion des terrains ?

Une fois les terrains acquis, la mairie se doit évidemment de les entretenir dans l'attente de les attribuer à une fonction précise. Une fois encore, tout cela est pensé et organisé. En effet, la gestion de ces terrains s'effectue de trois manières :

- la ville met à disposition ses terrains pour l'agriculture (par exemple : les jardins cheniillards),
- la mairie prête ses terrains à des propriétaires de chevaux qui s'engagent par le biais d'une convention à les entretenir,
- enfin, le service technique de la mairie s'occupe également du fauchage pour maintenir les terrains dans un bon état.

Pour conclure, soyez certains qu'aucune opération foncière n'est réalisée par hasard par la municipalité. Tout est envisagé de manière sensée pour assurer au mieux les projets à venir de notre ville en toute sérénité.

EN BREF

Dématérialisation des demandes des autorisations d'urbanisme

À compter du 1^{er} janvier 2022, que vous soyez particulier ou professionnel, vous pourrez effectuer toutes vos demandes d'urbanisme de façon dématérialisée, via un Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme.

L'instruction va ainsi passer d'une procédure papier à une procédure numérique. Le demandeur pourra toujours déposer son dossier en format papier selon la procédure préexistante.

Assistance en ligne

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R52221>

C'EST FAIT : DEUX NOUVEAUX CHEMINEMENTS PIÉTONS !



Le Plan d'eau



Rue Général Delestraint



Sites Basol :

QU'EN EST-IL À CHAMP-SUR-DRAC ?

Comme la plupart des villes industrialisées, Champ-sur-Drac a hérité d'un long passé industriel durant lequel les préoccupations et les contraintes environnementales n'étaient pas celles d'aujourd'hui. Les conséquences du déversement des produits et des pollutions dans l'eau, dans l'air et/ou dans les sols n'étaient alors pas ou peu connues. Depuis le début des années 1990, le ministère chargé de l'environnement inventorie les sites et sols pollués, ou potentiellement pollués, appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif. Deux sites sont concernés dans notre ville, où en est-on aujourd'hui ?

Site des Grandes Carrières à Combe, propriété ARKEMA

La société P.C.U.K a exploité le site de 1966 à 1971. Il s'agit d'une ancienne décharge dans une excavation de gypse. Le volume de déchets est estimé à 15 000 tonnes (produits présents : PCB-PCT et solvants halogénés) et est désormais recouvert par la végétation.

Site l'espace de la Madeleine, propriétaire ARKEMA

La société P.C.U.K a exploité le site de 1943 à 1960. Ce site a été réaménagé en espace vert et en partie occupé par une déchetterie depuis 1992. Les déchets ayant pu être stockés sont des déchets stockés dans des fûts métalliques (chlorobenzène, magnésium, diphénylène, anodes graphites issus de l'atelier magnésium).

Qui surveille ces sites et quels sont les résultats ?

Il faut savoir que la responsabilité de la surveillance de ces sites incombe à l'industriel. L'état, en l'occurrence, la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL), est chargée de contrôler le suivi et les mesures effectuées par l'industriel et d'informer les collectivités locales des résultats. Ainsi, les deux sites de Champ-sur-Drac font l'objet d'une surveillance des eaux de surface depuis 1995 par la DREAL en lien avec la société Arkema. Les analyses transmises ne mettent pas en évidence la présence de substances polluantes en quantité détectable et les études ont conduit à une absence de risque sanitaire.

« La municipalité est très attentive concernant l'évolution de ces sites et suit de très près ces mesures en sollicitant la DREAL régulièrement. »

BASOL : Base de données sur les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif. L'inventaire des sites pollués connus est conduit depuis 1994. Cet inventaire est archivé dans la base de données nationale, BASOL, mise à disposition par le ministère chargé de l'environnement. En matière de sites et sols pollués, les démarches de gestion mises en place s'appuient sur les principes suivants : prévenir les pollutions futures, mettre en sécurité les sites nouvellement découverts, connaître, surveiller et maîtriser les impacts, traiter et réhabiliter en fonction de l'usage puis pérenniser cet usage, garder la mémoire, impliquer l'ensemble des acteurs.



La ZFE :

KESAKO ?

Dossier piloté directement par la Métropole Grenobloise, la Zone à Faibles Émissions (ZFE) vise à améliorer la qualité de l'air, un enjeu majeur de santé publique. Le but est de réserver l'accès à la circulation des véhicules utilitaires et poids lourds les moins polluants. Notre territoire est précurseur sur le sujet avec les métropoles de Lyon et du Grand Paris, faisons le point sur un des sujets les plus importants du plan climat.

Pourquoi, la métropole grenobloise a mis en place la ZFE ?

Dans la métropole grenobloise, les allées et venues des véhicules de transport de marchandises représentent 22% de l'ensemble des kilomètres parcourus par tous les véhicules, mais aussi 48% des émissions d'oxydes d'azote et 33% de celles de particules fines émises. Ce dispositif, associé à l'évolution tendancielle du parc automobile, va permettre de réduire de façon significative les émissions d'oxydes d'azote (-75% en 2026 par rapport à la situation de référence 2017).

Quel est le périmètre d'application de la ZFE ?

Une ZFE a été mise en place en mai 2019 sur 10 communes volontaires de la Métropole. Depuis février 2020, cette ZFE s'est élargie à 27 communes*, hors Voies Rapides Urbaines.

Qui est concerné ?

Seuls les véhicules utilitaires légers et les poids lourds (catégorie N sur la carte grise) les plus polluants sont concernés par la ZFE, que leur usage soit professionnel ou personnel. Ces derniers sont identifiés par le système des Certificats Qualité de l'Air (ou vignettes Crit'air). Les classes de véhicules utilitaires légers et poids lourds interdites seront peu à peu élargies au fur et à mesure de l'évolution du dispositif.

QUEL EST LE CALENDRIER ?

Depuis le 1^{er} juillet 2020

les véhicules utilitaires légers et poids lourds «non classés», classés CQA 5 et classés CQA 4 sont interdits dans 27 communes.

Dès le 1^{er} juillet 2022

Cette interdiction sera étendue aux véhicules utilitaires légers et poids lourds classés CQA 3

Dès le 1^{er} juillet 2025

Cette interdiction sera étendue aux véhicules utilitaires légers et poids lourds classés CQA 2

À cette échéance, l'accès à la ZFE sera réservé aux véhicules utilitaires légers et poids lourds équipés de vignettes Crit'Air 1 et Électrique.

QUEL EST L'ACCOMPAGNEMENT PROPOSÉ AUX PROFESSIONNELS ?

La sortie du diesel en 2025 pour les véhicules utilitaires et poids-lourds implique un renouvellement des flottes de véhicules vers des motorisations faibles émissions, susceptibles d'utiliser des énergies produites à partir de ressources renouvelables et locales. La Métropole grenobloise accompagne les acteurs économiques dans l'atteinte de cet objectif, en complément des incitations nationales : fiscalité, aide à l'achat, plan de soutien au développement des infrastructures de recharge. Plus d'infos sur ces aides et l'ensemble du dispositif : <https://www.grenoblealpesmetropole.fr/>

* Bresson, Champagnier, Champ-sur-Drac, Claix, Corenc, Échirolles, Eybens, Fontaine, Gières, Grenoble, Jarrie, La Tronche, Le Pont-de-Claix, Meylan, Montchaboud, Noyarey, Poizat, Quaix-en-Chartreuse, Saint-Égrève, Saint-Martin-d'Hères ainsi que le Domaine Universitaire, Saint-Martin-le-Vinoux, Sassenage, Seyssinet-Pariset, Seyssins, Varcès, Venon, Veurey-Voroise.

QUELLE SANCTION EN CAS DE NON-RESPECT DE LA ZFE ?

Le non-respect de la réglementation ou l'absence d'identification du véhicule par un certificat qualité de l'air, en circulation et en stationnement, expose le contrevenant à une amende de 3^{ème} classe pour un véhicule utilitaire léger, soit 68€, et de 4^{ème} classe pour un poids-lourd, soit 135 € (article R411-19-1 du code de la route).

L'Assemblée des Jeunes Chenillards

LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS ET DES JEUNES (CMEJ) DE CHAMP-SUR-DRAC



Il n'y a pas besoin d'être un adulte pour s'intéresser à sa ville ! Les enfants et les jeunes peuvent aussi donner leur avis... C'est à partir de ce postulat que l'équipe municipale a décidé de mettre en place un dispositif qui permet aux enfants et aux jeunes de 9 à 14 ans de découvrir l'exercice de la démocratie locale, mais aussi de s'impliquer et d'agir de façon active au sein de la commune.

Sur quels piliers se base la mise en place du CMEJ ?

L'éducation et l'apprentissage à la citoyenneté

Parce que tous les jeunes n'ont pas la même éducation et le même niveau d'information, il est primordial que notre jeunesse participe à la vie et à la découverte du paysage démocratique de notre ville. Une sensibilisation des jeunes à « la vie de la cité » est un moyen de lutter contre l'abstention lors des élections en expliquant l'intérêt et l'importance d'exprimer son vote. L'objectif enfin, est de donner des clés à notre jeunesse afin qu'elle s'épanouisse en comprenant mieux les enjeux de la société qui l'entoure.

L'intérêt de la jeunesse

Cette instance nous permettra de mieux connaître les envies et aspirations des jeunes chenillards en instaurant un dialogue intergénérationnel. Ils apprendront aussi à défendre, valider ou à émettre un avis sur un projet

dans un cadre formalisé. À la fin de leur parcours, nous souhaitons que les conseillers repartent avec un regard nouveau sur leur ville et un sens des responsabilités accru vis-à-vis de leur pouvoir d'action.

Une instance en faveur de la jeunesse

Il est nécessaire d'investir les jeunes dans la commune afin qu'ils se sentent citoyens et acteurs sur leur territoire. Leur participation à la vie locale sera un atout et une richesse pour la ville et créera du lien et de la transversalité avec les élus.

Un parcours de 2 ans divisé en 2 phases :

Phase 1 : observation

Durant cette première phase, les jeunes conseillers auront en charge de réaliser le règlement intérieur et la charte du CMEJ qui sera validé par le conseil municipal.

Chaque instance (conseil municipal, commissions, les services et les directions...) de la mairie et leur fonctionnement seront présentés au CMEJ. Des temps d'observation, accompagnés par des techniciens du service éducation enfance et jeunesse et des élus, seront aussi organisés. Pendant cette phase, des dossiers communaux pourront être soumis pour avis à leur regard. Ils participeront également à des temps forts de la commune (cérémonies de commémoration et autres, foire aux chèvres, repas des aînés par exemple).

Phase 2 : Intervention

La deuxième partie de leur parcours fera place à l'action. En effet, les jeunes conseillers auront l'occasion d'intervenir sur des thématiques dans la limite du champ d'action prédéfini en début de parcours. Ils auront ainsi pour mission de lister, présenter et défendre leurs idées toujours dans l'intérêt collectif lors des commissions.

EN BREF

Recensement pour l'inscription à l'école maternelle en petite section

Enfant né en 2019

La scolarisation est obligatoire dans l'année des 3 ans de l'enfant, c'est-à-dire dès la maternelle.

Si votre enfant **est né en 2019** et qu'il fera sa première rentrée en septembre prochain, **vous avez dû recevoir un courrier de la part du service éducation.**

Si tel n'était pas le cas, pas de panique ! Vous pouvez dès maintenant contacter le service éducation enfance et jeunesse au **04 76 68 73 15** ou à vie.scolaire@ville-champsurdrac.fr afin de prendre un rendez-vous.

Ce premier contact permettra de recenser votre enfant et de recevoir par la suite un certificat d'inscription nécessaire pour le dépôt du dossier à l'école maternelle. Il vous permettra également d'avoir des informations complémentaires sur les services périscolaires et extrascolaires.



Renseignements chantiers jeunes/BAFA

Auprès de la responsable extrascolaire Laurie Sola :
mail : laurie.sola@ville-champsurdrac.fr ou au 04 76 08 93 11



EN BREF

Chantiers jeunes/BAFA

Dans le cadre de son offre d'activités pour la jeunesse, la municipalité propose aux jeunes des dispositifs à la découverte du monde professionnel.

Ces dispositifs ont une visée pédagogique et permettent d'accompagner concrètement les jeunes dans la prise d'autonomie, de découvrir les réalités du monde du travail et l'intégration à la vie citoyenne.

Les jeunes sont encadrés et accompagnés dans leurs missions. Ils participeront aux ateliers de découverte du monde du travail en avril 2022 : rédaction d'une lettre de motivation, CV, préparation à un entretien, des ateliers de développement personnel et de gestion des émotions en situation professionnelle afin de préparer au mieux un entretien de recrutement avec un jury.

Vous avez entre 16 et 17 ans non révolus, vous souhaitez découvrir le monde du travail, nous vous proposons de participer au dispositif chantiers jeunes et/ou à celui du cursus au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA).

Tous les jeunes recensés sur la commune ayant l'âge de pouvoir participer aux chantiers jeunes recevront un courrier par voie postale avant mi-janvier (si toutefois vous n'avez rien reçu avant le 1er février, n'hésitez pas à prendre contact avec le service jeunesse par mail ou par téléphone) pour vous indiquer la démarche à suivre. Une réunion d'information aura lieu courant du mois de février qui s'avère obligatoire pour postuler aux chantiers jeunes.

COMMENT LE CMEJ A-T-IL ÉTÉ SÉLECTIONNÉ ?

Une campagne de sensibilisation a été mise en place au mois de novembre 2021 auprès des enfants des classes de CM1 et CM2 par les responsables du projet. Les jeunes de 11 à 14 ans ont reçu quant à eux un courrier d'information. Ensuite une réunion d'information a eu lieu le 30 novembre. Les jeunes ont ensuite envoyé leur dossier de candidature dans lequel ils ont pu se présenter librement et exprimer leurs idées et attentes. La sélection a été faite en décembre et nous voici en ce début 2022 avec la première Assemblée des Jeunes Chenillards composé de 15 conseillers à qui nous souhaitons un beau parcours de jeune citoyen.

Les ateliers mémoire :

RETOUR D'EXPÉRIENCE



Françoise Stoco témoigne :

En octobre et novembre derniers, ont eu lieu les ateliers mémoire mis en place par le CCAS. Françoise, ex-secrétaire à la retraite, y a participé avec son mari, elle nous parle de son expérience.

Comment avez-vous découvert les ateliers mémoire ?

J'ai eu l'information de la mise en place de ces ateliers par le site internet de la ville. Comme je suis abonnée à la newsletter, je reçois toutes les nouvelles directement par mail.

Qu'est-ce qui vous a poussé vous et votre mari à vous inscrire ?

J'ai eu le déclic car mes enfants m'interpellaient souvent « Maman, je te l'ai déjà dit », « Maman, tu nous fais répéter ! ». De plus, j'étais secrétaire et mes tâches quotidiennes m'obligeaient à faire travailler ma mémoire et mon attention. Depuis que je suis à la retraite, je me rends compte que j'ai besoin de noter mes rendez-vous ; je tiens aussi un cahier avec le récit de mes journées. Cela me permet de retrouver plus facilement les événements. J'ai entraîné aussi mon mari dans l'aventure ; au départ il n'était pas très emballé, mais je l'ai convaincu en lui disant que c'était l'occasion de faire le point et d'obtenir des astuces !

Ces ateliers vous ont-ils apporté les réponses que vous attendiez ?

Et plus encore ! J'ai beaucoup appris dès la première séance. En effet, nous avons passé en revue et expliqué tous les types de mémoires (auditive, visuelle...). J'ai aussi compris que je n'avais pas un problème de mémoire à proprement parler, mais que c'était plus un manque de concentration et d'attention : je veux faire et penser à trop de choses à la fois, résultat je me disperse et oublie. Ces ateliers m'ont donné beaucoup de solutions pour m'aider dans ma vie quotidienne. Par exemple, désormais je retrouve de suite ma voiture dans le parking du supermarché ! Attention, je pense que venir aux ateliers est important, mais le plus important et de mettre en pratique les exercices à la maison : rien de tel pour avoir de bons résultats ! J'ajoute aussi que notre animatrice Claire était très stimulante, mon mari et moi, nous sommes très satisfaits de notre participation à ces ateliers.

Participez-vous à d'autres activités organisées par le CCAS ?

À part les ateliers mémoire, je n'ai pas eu l'occasion de participer à d'autres actions du CCAS. Mes semaines sont très chargées : danse, stretching, randonnées et surtout mes quatre petits-enfants. M'occuper d'eux me rend très active, nous jouons souvent aux jeux de société (ce qui est très bon pour ma mémoire !). Cela dit, si d'autres ateliers stimulants sont organisés, je suis partante, j'aime tester et m'intéresser à plein de choses. De plus, cela permet de créer des liens et rencontrer de nouvelles personnes, un vrai lieu d'échange et de partage !

Les Ateliers mémoire : un succès à renouveler !

Le CCAS est ravi du bon déroulement de ces ateliers mémoire et prévoit d'organiser de nouveaux ateliers thématiques dès que possible. Ces opérations permettent de créer des lieux d'échanges et de rencontres pour les seniors et d'améliorer leur quotidien, une des priorités du CCAS.

Dans votre boîte aux lettres : le Guide du CCAS !

Le CCAS a réalisé un guide pratique où vous trouverez tous les services et actions menés dans le cadre de l'action sociale. Si vous ne l'avez pas encore reçu, n'hésitez pas à venir le récupérer directement à la mairie.



LE CCAS POINT D'ENTRÉE LOCAL POUR LE LOGEMENT SOCIAL

Le CCAS de Champ-sur-Drac est l'un des guichets du service d'accueil et d'information métropolitain pouvant vous informer sur les démarches, enregistrer et mettre à jour votre demande de logement social sur le territoire de la métropole. Il est l'interlocuteur privilégié pour toutes les questions générales relatives à l'accès au logement social et le garant du traitement des demandes basé sur le principe d'égalité et de non-discrimination. En revanche, l'attribution des logements reste de la compétence des bailleurs sociaux, dans le cadre de leurs commissions d'attribution des logements (CAL).

Les conditions pour une demande de logement social

Les logements sociaux sont attribués sous condition de revenus (les ressources annuelles imposables ne doivent pas dépasser un montant maximum). Le demandeur de logement doit avoir plus de 18 ans et être en situation régulière sur le territoire français.

Les grandes étapes de ma demande

1. Récupérer le dossier en ligne www.demande-logement-social.gouv.fr ou bien récupérer l'imprimé auprès du CCAS de Champ-sur-Drac.
2. Compléter et retourner ou déposer le dossier avec les pièces obligatoires (Justificatif d'identité, revenu fiscal de tous les occupants et numéro de sécurité sociale) au service logement du CCAS de Champ-sur-Drac ou dans tout autre guichet enregistreur situé sur la métropole de Grenoble. Les agents du CCAS peuvent vous recevoir pour vous expliquer la démarche mais également mieux comprendre votre demande.

→ Votre dossier est alors enregistré dans le Système National d'Enregistrement (SNE). Une seule demande suffit pour l'ensemble des communes

sollicitées. Votre demande est en cours de traitement. Vous recevrez une attestation d'enregistrement de votre demande.

Attention : votre dossier doit être renouvelé tous les ans

Comment sont attribués les logements

Si un logement se libère sur la commune souhaitée et que le logement correspond à votre demande, le réservataire du logement (État, Commune, Métropole, Action logement, bailleur et propriétaire) est susceptible de vous contacter pour étudier et proposer votre dossier en commission d'attribution. Le financeur propose trois candidats au bailleur.

La commission d'attribution, constituée par le conseil d'administration de l'organisme HLM, se réunit et classe les trois candidats par ordre de priorité en s'appuyant sur des critères réglementaires fixés par le Code de la Construction et de l'Habitat (composition du ménage, niveau de revenus, conditions de logement actuel, situation de handicap, etc.).

Si vous êtes le candidat numéro 1, la commission d'attribution vous envoie un courrier en vous indiquant le délai de réponse à respecter. Certains bailleurs

vous proposent d'effectuer une visite du logement. La Métropole et ses partenaires travaillent à une harmonisation de cette pratique.

Si vous acceptez la proposition de logement, vous signerez alors le bail et emménagerez dans votre nouvel appartement. Sinon, l'information est notée dans votre dossier - il est important d'en expliquer les motivations - et le logement est proposé au candidat suivant.

PERMANENCES LOGEMENT DU CCAS

Le service logement du CCAS répond à toutes vos questions de logement lors des permanences téléphoniques les mardis et jeudis matins de 10 h à 12 h au 04 76 68 48 80.

Les demandes de logements sociaux sont à déposer au CCAS uniquement sur rendez-vous :

Lundi après-midi entre 14 h et 17 h
Mercredi matin entre 10 h et 12 h
Vendredi entre 12 h et 14 h

SPECTACLE DES SENIORS

Le Centre Communal d'Action Sociale de Champ-sur-Drac organise un spectacle gratuit à destination des chenillards âgés de 69 ans et plus qui se tiendra à L'Espace Culturel Navarre le samedi 05 mars 2022 à 14 h 30.

SPECTACLE CABARET – La légende des années 60 à 80

Revivez l'époque endiablée des sixties où tous les garçons et les filles se mettaient à danser. Retrouver les artistes qui ont marqué le TOP 50 dans les années 80 et venez chanter les grands succès disco :

Accueil : 14 h 00
Représentation : 14 h 30

Sur invitation envoyée par le Centre Communal d'Action Sociale.

Le spectacle s'adresse à toutes les personnes âgées de 69 ans et plus résidant à Champ-sur-Drac. Les personnes n'ayant pas reçu d'invitation au spectacle peuvent se faire inscrire au CCAS.

Organisation

Centre Communal d'Action Sociale 04 76 68 48 80

Le Sou des écoles :

15 MEMBRES ACTIFS PLUS QUE MOTIVÉS !

Le Sou des écoles change et souhaite faire vivre au mieux cette association à but non lucratif. Elle regroupe des parents d'élèves bénévoles qui donnent de leur temps et énergie pour organiser des événements permettant de récolter des fonds qui seront profitables aux enfants des trois écoles de notre ville. Ses fonds seront distribués à part égale et serviront à subventionner une partie des projets proposés par les enseignants (sorties, activités sportives et culturelles, jeux...).

Le Sou des écoles remercie la mairie pour son aide précieuse et les habitants pour leur participation aux manifestations et actions ainsi que les parents bénévoles et les associations et commerçants partenaires.

ORGANIGRAMME

Présidente :
Caroline PENANDO

Vice-Présidente :
Amélie CHEVARIN

Co-présidente :
Déborah BLAIN-LOMBARD

Secrétaire :
Julien GUINTRAND

Vice-Secrétaire :
Céline BORDERE

Co-secrétaire :
Audrey GUYON

L'association espère apporter son aide aux écoles en proposant un planning de manifestations et d'actions bien rempli :

Février : vente de mimosa

Mars : carnaval du Sou

Avril : foire aux plants

Mai : chasse au trésor

Juin : kermesse

Septembre : foire aux chèvres

Novembre : vente de brioches

Décembre : vente de fromage

(Le déroulé des manifestations dépendra des protocoles mis en place dans le cadre de la crise sanitaire).

Trésorière :
Mélanie LEMAN

Vice-trésorière :
Carole-Anne REBUFFET

Co-trésorier :
Fouad BOUHARRADA

Membres actifs :
Mélanie SAVIN,
Ingrid GRAVIER-FEUCHER,
Marilyne SANCHEZ,
Cécile DAUGER,
Leïla HARRAT,
Delphine BAHR

UNE SECTION HANDISKI POUR USJC SKI

Il aura fallu une année de préparation pour ouvrir cet hiver la section handiski grâce à une mutualisation des bénévoles.

La première étape administrative fut de s'affilier à la Fédération Française Handisport ; ensuite il a été nécessaire de s'équiper de matériels adaptés avec l'Amicale Laïque Echiroloise Handisports.

Aujourd'hui, les deux clubs USJC SKI et l'ALEH propose une licence et une adhésion ski communes. Ils offrent également les accompagnateurs de ski alpin avec l'aide du Comité Départemental Handisport de l'Isère (CDHI) qui mettra à disposition un mini bus et une remorque pour les sorties ski alpin.

Pour les plus jeunes, les sorties auront lieu à Chamrousse le mercredi avec le CDHI et pour les jeunes adultes et adultes, elles auront lieu le samedi avec l'USJC et l'ALEH sur les stations de Chamrousse ou Huez en fonction du nombre et des envies de chacun.



Les licences peuvent être prises lors de des permanences club les lundis et vendredis de 17h30 à 19h00 au stade Pierre Pillet à Jarrie pour toutes les sections : nordique, ski alpin, snowboard, handiski et compétitions.

Renseignements

04 76 68 63 30

mail : usjcski2wanadoo.fr

Ça bouge !

Muriel Garcia : une retraite bien méritée !



C'est entourée de sa famille, de ses collègues de travail et des élus que Muriel a été remerciée pour son travail par le maire, la directrice générale des services et la responsable de la médiathèque. Muriel a commencé sa carrière dans notre commune en septembre 2002 lors de la création de la toute nouvelle prestation d'accueil périscolaire. Atsem de profession, Muriel a très vite été amenée à assurer un poste à temps non complet à l'école maternelle. Motivée et énergique, Muriel s'est vu compléter son temps de travail par une mission à la bibliothèque communale en 2003. Nous souhaitons à Muriel une retraite dynamique : elle a déjà prévu de poursuivre sa collaboration à la médiathèque en qualité de bénévole. Toute l'équipe municipale, agents et élus, la remercie pour toute son action pour la collectivité.



Julien Faure : de saisonnier à permanent

Au 1^{er} octobre 2021, Julien Faure devient agent permanent aux services techniques de la ville. D'abord recruté en qualité de saisonnier pendant deux années consécutives notamment pour l'entretien des espaces verts, Julien s'est bien intégré dans l'équipe technique. Son nouveau poste regroupe l'ensemble des missions de terrain comme la propreté urbaine, le transport de matériel, le déneigement, l'entretien des espaces publics, des bâtiments... Originaire de Champ-sur-Drac, Julien a passé son enfance et sa jeunesse tout près de l'école du Pavillon. Nous souhaitons à Julien la bienvenue dans nos services.



Murielle Viallet : du nouveau à l'accueil

Recrutée dans le cadre d'une mutation, Murielle est arrivée le 1^{er} octobre pour remplacer Sylviane AYMES, chargée de l'accueil partie à la retraite. Son poste a cependant été redéployé en assistance administrative pour diverses missions de la direction accueil et relations aux habitants. Murielle habite Champ sur Drac depuis deux ans et avait effectué des remplacements au service administratif il y a quelques années. Nous lui souhaitons un bel épanouissement dans ses nouvelles fonctions.



Rallye photos :

LA BONNE IDÉE D'UN JEUNE CHENILLARD POUR VALORISER NOTRE PATRIMOINE

À peine 14 ans, Dorian Koenig, élève de 3^e s'intéresse de très près à sa ville et en particulier à son patrimoine. Ainsi, depuis l'été dernier, il crée des rallyes photos et des jeux de piste pour permettre aux chenillards de découvrir ou de redécouvrir leur ville. Nous l'avons rencontré pour en savoir plus sur sa démarche : portrait d'un jeune garçon plein d'avenir.

Point de départ : un rallye photos lors de ses vacances à Valloire

Dorian a découvert le rallye photos, l'été dernier lors de ses vacances en Savoie, sa terre natale. Curieux de ce qui se passe derrière les coulisses dans tous les domaines, il décide à son retour d'organiser un rallye photos à Champ-sur-Drac. Selon lui, la ville est un terrain de jeux génial pour ce genre d'activité car elle possède des lieux insolites et des particularités intéressantes. Son parcours terminé, il met à l'épreuve sa famille pour tester son rallye « prototype ». Après quelques ajustements Dorian lance sa page Facebook pour faire la promotion de son premier rallye photos.

Son but : créer des activités pour toutes les générations

Fier de sa ville, Dorian a envie que les gens la connaissent mieux et souhaite attiser leur curiosité. Il croit aussi que le rallye photos est un moyen pratique pour faire découvrir la ville aux nouveaux habitants. Ce collégien, plein de ressources, désire développer d'autres activités pour les grands et les petits : il a déjà en tête de réaliser un jeu de

piste sur Jean Navarre et un autre rallye photos au Musée Autrefois.

« La nature calme de Champ-sur-Drac correspond à ma personnalité »

Le jeune homme apprécie l'ambiance sereine de sa ville, il s'y sent heureux et surtout inspiré.

Un peu solitaire, Dorian souhaite que les activités qu'il propose soient faites en toute liberté, au rythme de chacun. La compétition doit être présente cela dit, le jeune homme prévoit d'afficher les résultats des participants au fil de l'eau sur ses pages Facebook et Instagram.

« J'adore la science, j'aime les chiffres »

Même si son projet s'apparente à l'histoire et au patrimoine, Dorian a une passion, une vocation même : l'informatique. Quand il sera grand, il souhaite entreprendre dans l'informatique pour créer des sites internet, des applications et des logiciels. Nous lui souhaitons bonne chance pour sa carrière et l'encourageons dans sa démarche noble et originale de faire la promotion du patrimoine de Champ-sur-Drac.

Envie d'aller plus loin ?

Pour réussir le défi, il faut prendre en photo les images indiquées avec le plus de détail en commun (taille, angle,...). Tout cela avec l'aide d'une carte !

Vous souhaitez participer, contactez Dorian : activiteschampsurdrac@gmail.com

QUIZ

Quel est votre niveau de « chenillardise » ?

1
La Tour du village se nomme :
A. La tour de Champ-sur-Drac
B. La tour du Prieuré
C. La Tour de Vivaldi

2
Jean Navarre était :
A. Un chocolatier célèbre
B. Le directeur des papeteries/cartonneries
C. Le premier maire de Champ-sur-Drac

3
Que signifie ENS dans ENS de Combe ?
A. Espace naturel sensible
B. Environnement national sauvage
C. École normale supérieure

4
Le marché local a lieu :
A. Le mardi et le dimanche
B. Le mercredi et le samedi
C. Le lundi et le vendredi

5
Le Pass' culture Navarre permet :
A. D'obtenir un tarif préférentiel pour les spectacles de la saison culturelle de la ville
B. De planter des fleurs autour de l'Espace Culturel Navarre
C. De stationner gratuitement autour de l'Espace Culturel Navarre

6
Quelle fut la première association « loi 1901 » de Champ-sur-Drac ?
A. Le sou des écoles
B. Les chenillards dansants
C. Un avenir pour le Prieuré Saint-Michel-de-Connexe

7
Qui représente le 4^e portrait de la fresque urbaine sur les guérites de l'Espace Culturel Navarre : Rosa Park, Zazie dans le métro, P'tit Gibus et :
A. Marie Curie
B. Simone de Beauvoir
C. Simone Veil

8
Quel jeune humoriste célèbre a fait un passage à Champ-sur-Drac en novembre dernier :
A. Aymeric Lompret
B. Tom Villa
C. Haroun

9
Comment s'appelle la mascotte du centre de loisirs et d'action jeunesse ?
A. Peter, le hibou
B. Pat, le grand-duc
C. Edwige, la chouette

10
Combien coûte l'inscription annuelle à la Médiathèque municipale ?
A. 10€
B. 5€
C. Gratuite

12
Champ-sur-Drac fait partie de Grenoble Alpes Métropole depuis :
A. 2020
B. 2014
C. 2000

11
Comment s'appelle le cours de gym organisé par le CCAS pour nos séniors :
A. Gym Allongée
B. Gym Adaptée
C. Gym Assistée

Résultats

Entre 0 et 4 réponses : niveau débutant
Prescription conseillée : Pour améliorer votre niveau, vous avez besoin d'un remède intensif : Lisez le Confluences 3 fois par an et abonnez-vous à la page Facebook de la ville.

Entre 5 et 8 réponses : niveau intermédiaire
Prescription conseillée : Vous y êtes presque, encore quelques efforts pour devenir expert : Lisez le Confluences 3 fois par an (pour garder le niveau) et prenez le pass'culture Navarre.

Entre 9 et 12 réponses : niveau expert
Prescription conseillée : Vous êtes au top, ne changez rien !

Retour en images

27 octobre 2021 : nos petits bouts se sont passionnés pour les mystères de la nature, lors de l'atelier scientifique « L'arbre de la graine à la graine » organisé par la Médiathèque.



25 septembre 2021 : lancement de la saison culturelle en présence de Pascal Clouaire, Vice-président de Grenoble-Alpes Métropole chargé de la culture, de l'éducation et de la participation citoyenne.



20 novembre 2021 : le célèbre et fougueux Aymeric Lompret a fait hurler de rire la salle Navarre.

Vacances de la Toussaint : nos jeunes chenillards ont pu profiter d'une sortie à Walibi !



26 novembre 2021 : un beau succès pour les « Corazon singers » lors de sa première partie du spectacle Fils d'immigrés de Patrick Palermo



4 décembre 2021 : clôture du projet jeunes Art-adolescence : remise à tous les jeunes du projet du book reprenant toutes œuvres des jeunes artistes.



16 au 20 novembre : le troc de Noël organisé par le CCAS a rempli ses objectifs : apprendre à donner et partager et permettre une seconde vie à des objets !



29 octobre : les chenillards sont venus nombreux et déguisés à la traditionnelle fête d'Halloween.



21 décembre 2021 : visite au doyen et doyenne de la commune : Hélène Guignier, 97 ans et Gabriel Jacquet, 94 ans, sont la doyenne et le doyen de Champ-sur-Drac.



27 novembre 2021 : le repas dansant des seniors en salle Émile Zola a permis un temps de rencontre joyeux avec nos aînés.



Expressions politiques

Avec vous, construisons demain

AGIR POUR LA COMMUNE : UN TRAVAIL DE LONGUE HALEINE...

Avec la confiance que les électeurs nous ont accordée, les élus de la majorité sont dans la réflexion et l'action pour le bien de la commune. Notre volonté est de partager nos projets.

Les réunions publiques, la consultation de la population sont des points d'appui précieux que nous souhaitons favoriser.

Cependant, la notion de démocratie participative est difficile à appréhender et à mettre en œuvre de manière réaliste et pragmatique.

Comment établir les seuils au-delà desquels on estime qu'un petit échantillon de la population est représentatif ?

Comment élargir les réunions à des publics différents, comment les motiver ?

La crise sanitaire nous demande une adaptation continue, les échanges sont devenus plus complexes.

Afin de continuer à communiquer sur les projets, nous avons proposé des réunions publiques avec des formes nouvelles. Pour la dernière, concernant le devenir de l'école maternelle, à la suite de la présentation par le cabinet d'architecture qui nous accompagne dans la démarche, nous avons décidé de donner la possibilité aux participants de s'exprimer par écrit. Le comité de pilotage constitué d'élus de la majorité et de techniciens apportera des réponses aux suggestions et aux questions posées. Il s'agit d'un projet d'envergure à long terme qui nécessite un temps de réponse adapté. Le résultat des échanges sera mis en ligne sur le site internet de la ville.

C'est avec la mobilisation de tous que nous pourrions collectivement préparer un avenir durable et partagé par tous. Nous souhaitons que 2022 vous apporte santé et bonheur ! Vous pouvez compter sur le groupe d'élus rassemblés autour de notre maire Francis Dietrich pour vous accompagner tout au long de cette nouvelle année.

L'équipe « Avec vous, construisons demain »

Champ Autrement, agissons ensemble

INFRACTIONS ET INCIVILITÉS

Lors du conseil municipal d'octobre notre question sur les infractions routières récurrentes (excès de vitesse notamment) a déclenché la colère du maire qui a déclaré « je ne peux pas laisser dire que la mairie ne fait rien pour les dangers de la route ». Son adjoint à la sécurité nous a alors listé toutes les actions entreprises par la mairie y compris la verbalisation des contrevenants. Dont acte ! Ce qui est intéressant en revanche, c'est sa déclaration pour conclure ce point qui n'a pas échappé non plus à la correspondante du Dauphiné Libéré qui cite ses propos dans le DL du 6 octobre 2021 « les incivilités n'incombent pas à la commune ».

Curieuse déclaration de notre maire qui mérite notre attention car il nous semble que le rôle du maire est central pour que l'ordre règne dans sa commune.

À la différence des infractions qui contreviennent à la loi, les incivilités relèvent davantage du comportement qui ne respecte pas les règles du bien vivre ensemble et le respect d'autrui. En la matière le maire dispose aussi de pouvoirs de police qui ont été renforcés par la loi du 27 décembre 2019 pour l'engagement dans la vie locale et la proximité de l'action publique.

Ainsi il a un pouvoir de police en matière de sécurité publique (stationnement des véhicules, circulation...), de tranquillité publique (bruits de voisinage...), de salubrité publique (lutte contre les dépôts sauvages d'ordures, lutte contre le bruit ...), d'urbanisme, d'égoutage des arbres et haies, de sécurité des établissements recevant du public, de sécurité des activités sportives, ... On le voit son champ d'action est vaste.

Pour agir il peut émettre des arrêtés de portée générale ou individuels (injonction à faire cesser un trouble). Vous l'aurez compris, pour faire cesser un trouble à l'ordre public le maire à l'obligation d'agir.

Notre maire a dû se fourvoyer dans sa déclaration d'autant que dans son programme il annonçait vouloir lutter contre les incivilités.

Les élus de Champ Autrement, Fabrice DEUTSCH, Jean-Marc GRENIER, Nadège MOLLARD, Muriel RIOU

Infos Mairie

APPEL AUX BÉNÉVOLES : DEVEZ-VOUS ASSESSEURS POUR LES BUREAUX DE VOTE

Quel est le rôle des assesseurs ?

Membres des bureaux de vote, les assesseurs, bénévoles (Article R44 du Code électoral), participent au déroulement des opérations électorales. La répartition des tâches qui leur incombent durant la journée se fait à l'ouverture du bureau de vote. Ils sont généralement chargés :

- de contrôler et faire signer la liste d'émargement,
- d'apposer sur la carte électorale le tampon portant la date du scrutin.

Ils peuvent également être amenés à suppléer ou assister le président et ainsi procéder au contrôle d'identité des électeurs et tenir l'urne. Enfin, les assesseurs titulaires doivent participer à la clôture du scrutin et au dépouillement des votes.

RECENSEMENT CITOYEN :

Chaque français de 16 ans doit se faire recenser auprès de la mairie de son domicile, muni d'une pièce d'identité valide (carte d'identité ou passeport), du livret de famille des parents et d'un justificatif de domicile. Le recensement citoyen doit se faire à compter de votre 16^{ème} anniversaire et jusqu'à la fin du 3^{ème} mois qui suit.

Cette démarche est personnelle et obligatoire, elle vous permettra :

- d'obtenir une attestation de recensement, pour toute inscription à un examen (BEP,

Vous êtes électeur inscrit sur les listes électorales de la Ville et vous souhaitez être volontaire ?

Merci d'envoyer votre candidature à la mairie de Champ-sur-Drac :
Contact téléphone : 04 76 68 48 87
Mail : marie.carmona@ville-champsurdrac.fr

Indiquer les informations suivantes :

- **Nom / Prénom** (si mariage, merci d'indiquer votre nom de naissance)
- **Numéro de téléphone**
- **Email**
- **Disponibilités pour les prochaines élections :**
 - Élections présidentielles : 10 et 24 avril 2022
 - Élections législatives : 12 et 19 juin 2022

Baccalauréat...) ou un concours administratif en France, avant l'âge de 18 ans,

- d'être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC),
- d'être inscrit automatiquement sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

Renseignements auprès de votre mairie :

affaires.generales@ville-champsurdrac.fr
04 76 68 48 86
www.service-public.fr

MA PROCURATION

Bientôt les élections !

Si vous n'êtes pas présents pour voter, pensez au nouveau dispositif en ligne : www.maprocuration.gouv.fr

LES DÉLIBÉRATIONS

Vous pouvez consulter toutes les délibérations qui ont été votées en 2020 et 2021 sur le site Internet de la mairie www.ville-champsurdrac.fr, dans la rubrique : "Votre mairie > Les délibérations".

ÉTAT-CIVIL

NAISSANCES

GIRAUD Lélya
LE 09 AOÛT 2021

KHELADI DOMENGET Rilès
LE 16 OCTOBRE 2021

FERREUX Mélian
LE 19 OCTOBRE 2021

BLAISE Andrea
LE 08 NOVEMBRE 2021

MARIAGES

BUSIER Charlie et GARNIER Laetitia
LE 02 OCTOBRE 2021

DÉCÈS

DUPUIS épouse BAGNOL Annick
LE 14 AOÛT 2021

COUREAUT Jean-Pierre
LE 17 AOÛT 2021

JAUILLARD Patrick
LE 22 AOÛT 2021

CHABERT veuve DE CRUZ Madeleine
LE 02 SEPTEMBRE 2021

HYSBERGUE épouse HENRY Marie-France
LE 23 SEPTEMBRE 2021

BERARD veuve TESTI Andrée
LE 31 OCTOBRE 2021

CHAUMENY épouse BROUTY Danielle
LE 1er NOVEMBRE 2021

LACOUR Michelle
LE 03 NOVEMBRE 2021

DUCOLI Rachel
LE 08 NOVEMBRE 2021

**BOUCHER
CHARCUTIER
TRAITEUR**

du Pavillon

TÉL. 04 76 68 86 71

128, AV. DU PAVILLON
CHAMP SUR DRAC

DAUPHIBAT

TRAVAUX TOUS CORPS D'ÉTAT
RÉNOVATION
MAÇONNERIE
BÉTON ARMÉ

Zone Artisanale Le Cloud
38560 Champ-sur-Drac

Tél. 04 76 59 74 58

Fax. 04 76 59 75 34

Port. 06 86 46 76 55

Email : dauphibat@orange.fr

ELECTRICITE GENERALE

**INSTALLATION
DEPANNAGE
ENTRETIEN**

Bâtiment et industrie
Chauffage électrique

**Ets
JAKUTAGE**

73, av. Georges Clémenceau
38560 Jarrie

Tél. **04 76 78 60 35**

Fax **04 76 78 69 36**

Lionel Colin 06 74 59 50 25
Thierry Jourdan 06 78 00 08 54



Artisan

Laurent **FINET**

Peinture
Papier peint
Décoration d'intérieur

28, Chemin du Cloud
38560 CHAMP SUR DRAC

Tél. **04 76 75 13 17**
Port. **06 86 16 21 91**

La Pharmacie de Champ-sur-Drac

132, avenue du Pavillon
38560 Champ sur Drac
Tél. 04 76 68 86 72
Fax 09 70 62 00 00

38560 Champ sur Drac
04 76 68 86 72
Fax 09 70 62 00 00

SARP
Centre Est

24h/24
7j/7

L'assainissement au sens propre

- VIDANGE FOSSES SEPTIQUES
- DEBOUCHAGE ÉGOÜTS
- NETTOYAGE CUVES À FIOUL
- BACS À GRAISSES
- CONTRATS D'ENTRETIEN
- INSPECTION VIDÉO



CHAMP SUR DRAC
04 76 68 78 54

sarpcee.grenoble@groupe-sarp.com

DEVIS GRATUIT

Vers l'Arbre
Paysagiste Elagueur



64, rue des Forges
38220 VIZILLE

Tél/Fax : 04 76 40 96 74

mail : verslarbre@free.fr

<http://verslarbre.free.fr>

VOTRE CONCESSIONNAIRE RENAULT & DACIA

NOUS SERVICES
Vente de véhicules neufs
Vente de véhicules électriques RENAULT E.E
Vente de véhicules d'occasion toutes marques, +300 en stock
Atelier mécanique et carrosserie
RENAULT MINUTE : l'entretien sans RVV dès 7h du matin
RENAULT PRO : 100% dédié aux pros
Dépannage Grenoble et périphérie 06 07 43 22 68

NOS HORAIRES
Service commercial
du lundi au vendredi 8h-12h/14h-19h,
fermé samedi et dimanche (hors OPI)
Atelier mécanique et carrosserie
du lundi au jeudi 8h-12h/14h-18h
vendredi 8h-12h/14h-17h

LE SAVIEZ-VOUS ?
Choisissez librement votre carrossier réparateur est un droit !
En aucun cas votre assureur ne peut
vous imposer un carrossier réparateur.
Même sans agréments, les réparations
seront garanties et toutes les démarches
administratives prises en charge.

Les véhicules neufs
**LES
PRETS
À PARTIR**

Véhicules neufs en stock
et disponibles immédiatement

Dauphine
VIZILLE
742, avenue Maurice Thorez
04 76 78 70 00 www.daciac.com



**Fenêtres - Volets roulants
Portes de garage - Portails
Stores - Vitrierie**

350, rue Général de Gaulle
38220 Vizille

04 76 78 87 92

www.laurentgodard.fr

**BÂTIMENT
SERVICES**
RÉNOVATION IMMOBILIÈRE

SAVOIR FAIRE
CRÉATION
MATIÈRES
MAÎTRISE

- Isolation - Placo
- Menuiserie Alu-Bois-Pvc
- Electricité
- Plomberie - Chauffage
- Carrelage
- Peinture int.-ext.

04-76-68-76-70



Avançons ensemble vers
votre projet immobilier

Martine REBORA
Conseillère immobilière
06 89 65 23 99
martine.rebora@iadfrance.fr

Champ-sur-Drac, Jarrie,
Vizille, Grenoble et alentours

iadfrance.fr

Ateliers Peyronnard
mécanique de précision

74, avenue du Pavillon
38560 Champ sur Drac

Tél. **33(0) 4 76 68 88 61**

Fax **33 (0) 4 76 68 89 15**

mail :
contact@atelierspeyronnard.com

**VOUS SOUHAITEZ UN ESPACE PUBLICITAIRE
DANS CONFLUENCES ?**

Contactez le service communication :
communication@ville-champsurdrac.fr

